



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR  
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

## Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Jeudi 8 septembre 2011

**Présents :** MM. GANEE Roger, GANEE Jean-François, DA SILVA Carlos, MACHUREAU Régis, TRAPET Edouard, BOULAHYA Rachid, TRUPIANO Alexandre, GELIN Yves et Mmes LESEUR Sandrine, ROUX Michèle, CARREAUD Catherine, HOSTALIER Valérie (a quitté la séance à 22 heures 30)

**Absent excusé :** M. IMBERT Alain (procuration à Mme LESEUR Sandrine)

**Absent non excusé :** M. ROUX Didier

**Secrétaire de séance :** Madame LESEUR Sandrine

La séance est déclarée ouverte à 20 heures 30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 5 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

### **1/ Travaux de voirie 2011 : chemin piétons collège d'Echenon**

Le montant estimatif des travaux étant inférieur à 30 000 €HT, ce dossier a été confié aux services de la DDT dans le cadre de l'ATESAT. Les 6 entreprises sollicitées ont toutes déposées une offre. Suite à la commission d'ouverture des plis qui s'est tenue le 10 août dernier, la DDT a procédé à l'analyse des offres et au vu du critère d'attribution (le prix le plus bas), a proposé de retenir l'entreprise BONNEFOY.

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, **décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise BONNEFOY J.C. – Saône – pour un montant HT de 19 861,00 €.**

### **2/ Urbanisme**

- **Acquisition partie parcelle propriété ZMUDA Chemin de la Cour** : en 2007/2008, la commune de Saint-Usage a réalisé la voirie, les réseaux souterrains, l'implantation de poteaux d'éclairage public dans le Chemin de la Cour. Le bornage de leur propriété le long de ce chemin par M. et Mme ZMUDA Michel a mis en évidence que les travaux ont été réalisés sur une partie de leur propriété. Une rencontre avec Monsieur le Maire entre les deux parties courant juillet 2011 a permis de trouver une solution amiable pour laquelle M. et Mme ZMUDA Michel ont donné leur accord. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du document de travail relatant l'historique de ce dossier ainsi que les coûts estimatifs pour procéder au déplacement des différents réseaux, **décide à l'unanimité d'acheter la partie de la parcelle concernée** par les erreurs d'implantation d'une surface de 84 m<sup>2</sup> à M. et Mme ZMUDA Michel pour un montant de 6 720 €TTC (préjudice moral inclus), **de prendre à sa charge financière le bornage, de faire réaliser l'acte administratif par le secrétariat de mairie et d'autoriser le maire à signer les actes et documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.**

- **Droit de préemption AD 75 – Port Bernard** : après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire sur ce dossier, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien cité ci-avant.**

- **Réexamen arrêté préfectoral classement bruit infrastructures transport terrestre : avis sur projet arrêté**

La circulaire du 25 mai 2004 relative au bruit des infrastructures de transport terrestre prévoit le réexamen tous les 5 ans des bases techniques des arrêtés préfectoraux de classement sonore en vigueur. Le réexamen venant de s'achever en Côte d'Or, le projet d'arrêté préfectoral de réexamen de classement sonore a été transmis aux communes concernées pour avis. Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal décide par 11 voix pour et 2 abstentions d'émettre un avis favorable** au projet d'arrêté préfectoral de réexamen du classement sonore des infrastructures de transport terrestre. Les services de la Préfecture de la Côte d'Or seront informés de cette décision.

### **3/ Logement communal ancienne mairie : attribution**

Un logement communal type studio situé dans le bâtiment dénommé « ancienne mairie », 8 place des écoles, étant libre à la location, un affichage a été effectué aux emplacements habituels et sur la dernière revue municipale. Vu l'avis rendu par la commission « gestion du patrimoine immobilier » en date du 6 septembre 2011 de ne pas attribuer le logement, vu les propositions de Monsieur le Maire de l'affecter suivant un ordre d'attribution, après le débat de cette affaire, **le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention, d'attribuer le logement** communal en location suivant l'ordre ci-après : 1°) M. ROSSINI Benjamin (en cas de désistement de ce dernier, attribution au n°2) – 2°) M. LE GUILLE Philippe et aux conditions suivantes : loyer mensuel 265 € sans les charges, caution correspondant à un mois de loyer soit 265 €, bail précaire d'un an avec présentation d'une caution solidaire.

### **4/ Communications du Maire**

● **Personnel communal** : vu les décrets en vigueur et l'entière satisfaction donnée par le travail effectué par le brigadier-chef de la police municipale, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'octroyer à ce dernier l'indemnité spéciale de fonction des agents de police municipale au taux de 20 % à compter du 9 septembre 2011.

● **Communauté de Communes Rives de Saône** :

a) **redevance incitative élimination des déchets ménagers** : conformément à la loi Grenelle 1, la communauté de communes Rives de Saône s'est engagée à mettre en place la redevance incitative qui remplacera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée avec la taxe foncière. A compter du 8 septembre et jusqu'au 15 octobre, une enquête en porte à porte aura lieu afin de recueillir un certain nombre d'informations auprès des familles (composition de la famille, type logement, etc.). Avant la fin d'année 2011, les ménages seront dotés d'un bac roulant équipé d'une puce d'identification et la facturation sera établie suivant 3 parts : la part fixe (ou part abonnement), la part volume (suivant la taille du conteneur) et la part variable incitative (suivant la fréquence de présentation du bac à la collecte).

b) **rapports d'activité 2010** : une réunion de présentation des rapports est prévue le 30 septembre 2011 à 19 heures à Losne à laquelle tous les conseillers municipaux seront conviés.

c) **demande déplacement PAV rue du Couvent** : ce domaine relevant de la compétence de la communauté de communes Rives de Saône, le Président a été informé le 9 août 2011 par Monsieur le Maire de la demande de déplacement du PAV situé rue du Couvent, formulée par M. et Mme HOSTALIER Philippe, en raison des nombreuses nuisances subies (olfactives, sonores, visuelles, inondations). Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire considérant que la prise en charge financière doit être assurée par la communauté de communes Rives de Saône, un échange vif s'est engagé avec Madame HOSTALIER Valérie, qui quitte la séance à 22 heures 30.

● **Bâtiment canoë kayak point sur les travaux** : Le gros œuvre devait être terminé le 13 juillet 2011. Beaucoup de retards sont dû à des problèmes divers (informations tardives aux entreprises, avis défavorables pour certaines parties de la maçonnerie, malfaçons, etc.). Une réunion de levée des réserves a eu lieu sur place le 29 août dernier pour constater les reprises des travaux demandées impérativement par le maître d'ouvrage assisté du maître d'œuvre.

● **Courrier riverain avenue de la gare – vitesse excessive** : lecture d'un courrier émanant d'un riverain se plaignant de la vitesse. Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers la réponse orale faite par le Conseil Général : la topographie des lieux n'est pas adaptée à l'implantation d'un ralentisseur qui produirait des nuisances sonores. Le pont, situé à proximité, ralenti les automobilistes. Une confirmation écrite du Conseil Général parviendra ultérieurement.

● **Budget boulangerie – décision modificative** : A l'unanimité, il est décidé d'inscrire les crédits supplémentaires suivants : dépenses fonctionnement – article 60611 : + 200 € - recettes fonctionnement – article 752 : + 200 €.

● **Site internet communal – CNIL** : A l'unanimité, il est décidé la mise en œuvre du traitement des données à caractères personnels des usagers et administrés par le biais « Mes démarches en ligne » proposé par le GIP e-bourgogne.

● **Ecole maternelle – ouverture de la 3<sup>ème</sup> classe** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> classe. Une nouvelle enseignante a été nommée : Mademoiselle Céline EXERTIER. Le Conseil Municipal et les enseignantes remercient les services techniques communaux pour la qualité de leur travail.

● **Analyse d'eau** : suite à la réception en mairie des dernières analyses d'eau communiquées par le Syndicat des Eaux du Pays Losnais, il est remarqué que le métolachlore (pesticide) est toujours présent. Le Syndicat des Eaux étudie des solutions pour améliorer la qualité de l'eau (nouveau puits ou filtration éventuelle).

● **Logement boulangerie** : les plans intérieurs du logement ont été validés par la commission travaux qui s'est réunie le 7 septembre dernier. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de solliciter, dans le cadre de l'opération « Cœurs de Villages + », une subvention auprès du Conseil Régional avec l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution et la notification de cette subvention.

● **Chauffage réversible salle des associations** : après avoir pris connaissance du tableau comparatif et de l'avis rendu par la commission travaux du 7 septembre dernier, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de retenir l'offre de l'entreprise AGECLIM pour un montant HT de 4 253,59 €.

● **Don au CCAS – Police Municipale** : l'agent de police municipale fait don de l'amende versée (100 €) suite au jugement rendu dans une affaire l'opposant à une administrée.

## **5/ Questions diverses**

- Monsieur MACHUREAU Régis réitère sa demande de filets pour les buts du terrain de foot Pâtis de la Borde. Monsieur BOULAHYA Rachid se charge d'y donner suite.
- Madame CARREAUD Catherine souhaite apporter des éclaircissements concernant les subventions attribués au Collège d'Echenon. De même, elle informe les membres de l'existence dans certaines communes de remise de récompenses aux jeunes diplômés et souhaite une réflexion sur le sujet.
- Monsieur TRUPIANO Alexandre propose la création d'un passage piéton supplémentaire à proximité des écoles. Les habitants du Lotissement la Cour lui ont fait part de leur souhait d'obtenir un PAV à proximité de leurs résidences.
- Monsieur DA SILVA Carlos fait remarquer qu'il serait nécessaire de réimplanter le panneau « stop » qui se trouve à terre au croisement du Quai du Canal et de l'avenue de la Gare. Le secrétariat transmettra l'information aux services techniques pour suite à donner.

**Prévision prochain conseil municipal : jeudi 13 octobre 2011**

Fin de séance : 23 heures 30